



1. Coupure du pont SANEF
2. Nécrologie
3. Taissy Village fleuri
4. Quêtes de mariages
5. Tranquillité vacances
6. Plan canicule
7. Pharmacie de garde
8. Petites annonces
9. Recensement Citoyen
10. Bloctel
11. Droit de pêche
12. Legs Maillart
13. Pétanque Taissotine
14. Secours Populaire

### NÉCROLOGIE

TAISSY est endeuillée ! Après Mme Lydie DENTELLE, Mme Françoise MASSART nous a quitté, suivie des décès tragiques de Mme Marie-Louise DUGOURD et M. Michel VILLEMIN.

Nous accompagnons les familles dans leurs peines et leur présentons toutes nos condoléances.

2

Denis PHILIPPOT nous a quitté ! Recruté par la commune de Taissy en 2006 à 2/3 temps en qualité d'agent des espaces verts et 1/3 temps à St-Léonard il nous a marqué par sa gentillesse et son dévouement. Il fera valoir ses droits à la retraite le 1/11/2012. A 63 ans, après une longue maladie, il laisse une image inoubliable d'un homme de grande qualité. Sincères condoléances à toute la famille.

### 4 QUÊTES DE MARIAGES

La somme de 85 €, produit de la quête du mariage d'Amandine BELLARD et Thomas DESMAREST, a été remise au Comité des Fêtes de Taissy.

La somme de 223 € a été remise à la Caisse des Ecoles à l'issue du mariage de Sabrina GRANDIDIER et Mickaël DUCROT. Merci à eux et tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

### VACANCES TRANQUILLES

Partez l'esprit serein ...

La Gendarmerie de Taissy s'occupe de protéger vos biens pendant toute la durée de vos vacances.

5 ☎ 03.26.82.33.90

### Coupure du pont par la SANEF

La RD8 entre Cormontreuil et Taissy sera coupée en juillet et en août en raison d'un chantier mené par SANEF sur le pont de franchissement de l'A34. 1

SANEF profite des 2 mois d'été, de la baisse du trafic domicile/travail et de l'absence de transports scolaires pour intervenir sur ce pont.

Le chantier consiste à restructurer l'ouvrage avec la réfection du tablier, des trottoirs et le remplacement des glissières de sécurité.

La réalisation des travaux est incompatible avec le maintien de la circulation : pendant toute la durée du chantier, entre le 4 juillet et le 31 août (période indicative), la RD8 entre Cormontreuil/Taissy sera donc interdite au trafic qui sera dévié par St-Léonard pour les véhicules légers de 12 tonnes et par Sillery pour les poids lourds. L'accès piéton sera également interdit.

La ligne 16 du bus CITURA sera déviée également par St-Léonard (Attention ! les arrêts du stade de Taissy et Piqueux sont reportés à l'arrêt Mairie).



**Il est rappelé qu'il est interdit d'utiliser les voies et chemins ruraux privés, en guise de déviation !**

Malgré nos recommandations, certains véhicules persistent à emprunter ces passages privés. Sachez qu'aucune prise en charge par votre assureur ne sera effectuée en cas d'accident.

En cas de contrôle par la Gendarmerie, vous pouvez également être verbalisé.

### TAISSY village fleuri 2 fleurs

Pour conserver ses 2 fleurs, notre village recevra, le 2 août prochain, le jury départemental des villes et villages fleuris.

Ce jury ne passe désormais que tous les 3 ans.

Il s'intéressera à l'espace public, les massifs et parcs communaux, la Vesle, se renseignera sur le travail de la mairie et des services communaux concernant l'environnement, l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires, l'usage de l'eau... 3

Il regardera également, de la rue, l'entretien des jardins privés (coupe des arbres, arbustes, fleuraison...) et des trottoirs.

### Se protéger contre la canicule

Avec l'été, les risques de canicule augmentent. Ainsi les personnes âgées, isolées ou handicapées sont invitées à se faire connaître en Mairie afin d'être inscrites sur le registre tenu par nos services. Cette démarche favorise l'intervention des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement par le Préfet du plan départemental d'alerte et d'urgence.

Inscriptions par téléphone au 03.26.82.39.27 ou en retournant le coupon ci-dessous préalablement renseigné.

✂ ----- Inscription au registre Plan canicule 2016 -----

NOM..... Prénom .....

Date de naissance ..... ☎ .....

ADRESSE.....

Personne de l'entourage à prévenir en priorité :

NOM..... Prénom .....

☎ .....

Service à domicile  OUI  NON

Coordonnées du service : .....



6



## RECENSEMENT CITOYEN

### Réforme pour l'inscription aux examens et concours

9

#### Nouveautés introduites par la Loi du 28 juillet 2015 :

En application de l'article L. 114-6 du Code du service national, les Français âgés de moins de 25 ans, pour être autorisés à s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique, doivent **désormais justifier de leur situation vis-à-vis de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**, et non plus vis-à-vis du recensement.

#### Dispositions maintenues :

Les jeunes doivent se faire recenser à l'âge de 16 ans et avant le troisième mois suivant leur 16<sup>ème</sup> anniversaire.

Une régularisation est possible et admise jusqu'aux 25 ans des administrés.

#### Disposition caduque :

Entre 16 et 18 ans, tout Français ne peut plus présenter son attestation de recensement pour justifier de sa situation au regard du service national (pour s'inscrire à un examen ou à un concours).

#### Disposition nouvelle :

Entre 16 et 25 ans, tout Français doit justifier de sa situation envers l'accomplissement de la Journée Défense et Citoyenneté, à l'aide d'un certificat individuel de participation, ou, éventuellement, d'un des documents suivants, **délivré par son centre du service national de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE (☎ 03.26.22.29.50) :**

- Une attestation provisoire,
- Une attestation d'exemption,
- Une attestation de situation administrative

Il est donc important pour le jeune d'être recensé entre 16 ans et 16 ans et 3 mois. En effet, c'est la date du recensement qui conditionne sa convocation en JDC et c'est avec le certificat de participation à la JDC que les jeunes attestent désormais qu'ils sont en règle vis-à-vis du service national, ce qui les autorise à se présenter aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, BEP, baccalauréat, examens universitaires, permis de conduire, entrée dans la fonction publique, ...).

▪ Vends miniatures Dinky Toys année 1960  
TBE : Semi remorque Saharian avec boîte 180€, Semi remorque Esso Panhard sans boîte 120€, Pompier Berliet avec boîte 100€. Barbecue plancha gaz marque Cook'in Garden acheté 140,10 € vendu 115€ très bon état jamais utilisé - ☎ 06.42.58.64.55

8



**bloctel.gouv.fr**

10

Contre le démarchage intempestif, vous pouvez vous inscrire sur BLOCTEL. Par cette formalité, les professionnels du démarchage téléphonique auront l'interdiction de contacter les n° de tél. que vous aurez inscrits dans la liste. En cas de non-respect, ils s'exposent à des amendes allant de 15 000 à 75 000 € (article R121-7 du Code de la Consommation)

### Application du droit de pêche pour la rivière Vesle

Conformément à l'article L.435.5 du Code de l'Environnement, lorsque l'entretien d'un cours d'eau non domanial est financé majoritairement par des fonds publics, le droit de pêche du propriétaire riverain est exercé, hors les cours attenants aux habitations et les jardins, gratuitement, pour une durée de 5 ans, par l'association de pêche et de protection du milieu aquatique agréée pour cette section de cours d'eau ou, à défaut, par la Fédération Départementale ou Interdépartementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique. Ce droit est partagé avec l'ensemble des pêcheurs qui se sont acquittés de leur droit de pêche.

Pendant la période d'exercice gratuit du droit de pêche, le propriétaire conserve le droit d'exercer la pêche pour lui-même, son conjoint, ses ascendants et ses descendants. Décret n° 2008-720 du 21 juillet 2008 relatif à l'exercice du droit de pêche des riverains d'un cours d'eau non domanial.

11

**La Pétanque Taissoitine organise un concours de pétanque Samedi 16 Juillet 2016 à 11 h (journée interclub) au terrain de boules. Venez nombreux !**



13

Chaque année, le **Legs MAILLART** récompense les 2 ou 3 meilleurs élèves ayant obtenu leur bac.

Les heureux bacheliers de 2016 peuvent déposer en Mairie un dossier pour solliciter l'attribution du legs Maillart. Pour cela, il vous suffit d'apporter une photocopie du relevé des notes du baccalauréat ainsi qu'un certificat d'inscription en école supérieure en France uniquement.

12

### *ACCUEILLEZ UN ENFANT POUR LES VACANCES !*

En France, 1 enfant sur 3 n'a pas accès aux vacances.

Le Secours Populaire recherche des familles bénévoles pour accueillir, pendant 15 jours, un enfant de 6 à 10 ans.

Email : [contact@spf51.org](mailto:contact@spf51.org)

Tél : 03 26 79 12 05. Demander Anne-Marie

Un don vous fait bénéficier d'une réduction d'impôt de 75% dans la limite de 529 €.

Au-delà et dans la limite de 20% de votre revenu net imposable, la réduction est de 66%.

14